

IL EST PRÉCISÉ

Art 4 - Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Délibération votée :

Pour : 21

Contre : 0


Abstention : 3 (Mme CASENAVE DIT MILHET, Mme KÉRUZORÉ, M. AUGUSTO)

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents
Fait à Gelos, 30/08/2022

Le Maire,

Pascal MORA



Envoyé en préfecture le 31/08/2022

Reçu en préfecture le 31/08/2022

Affiché le



ID : 064-216402370-20220830-2022_32-DE